



Récupérer l'argent d'une Succession

Par Biboune

Bonjour,
Mon beau est décédé il y a 3 mois. Il avait apparemment, bateaux, voitures mais aussi de l'argent sur ces comptes bancaires.
Nous sommes 3 frères et sœurs.
Ma question est : est-ce qu'on est obligé d'attendre la vente des biens bateaux voitures et appartements pour pouvoir récupérer l'argent ?
Merci pour votre aide.
Bien à vous.

Biboune

Par Rambotte

Bonjour.

Absolument pas, d'ailleurs vous avez le droit de conserver des biens en indivision, ou bien l'un peut racheter les parts des autres dans un bien. Donc nulle obligation de vendre les biens.

Mais pour que le notaire partage les liquidités, il a besoin de l'accord des trois héritiers (partage amiable des liquidités en indivision).

Par Biboune

Merci pour votre réponse.
Et si on veut vendre les biens, est-ce qu'ils faut qu'on attendent que tout soit vendu pour récupérer l'argent des biens mais aussi ceux des comptes bancaires ou bien on peut déjà partager l'argent des comptes bancaires ?
Merci pour votre aide.

Par CToad

Bonjour

C'est votre père ou beau père ? (Vous avez indiqué « mon beau »)
Dans le premier cas vous êtes héritier, mais pas forcément dans le second.
Si vous êtes héritier il faut l'accord de tous les héritiers pour un partage même partiel et souvent les notaires ne le font que lorsque les parts de chacun sont clairement établies : en effet en théorie vous avez soit à votre part sur chaque élément composant l'héritage. Dans les faits le partage peut se faire en valeur un des héritiers prenant par exemple une voiture et laissant en contre partie plus d'argent des comptes aux autres héritiers.

Qui s'occupe de la vente des biens ? Vous n'avez pas l'air très au courant pour un héritier (il avait « apparemment » dans votre texte)

Par Biboune

Merci pour votre réponse.
Je pose la question pour mon compagnon. Ils veulent récupérer l'argent des comptes en attendant la vente des biens mais le notaire dit qu'il ne peut pas repartir l'argent tant que les biens ne sont pas vendus. Donc ils aimeraient savoir si c'est vrai.
Merci pour votre réponse.

Par Rambotte

Pour le traitement de la succession, il faut payer les droits de succession et payer les frais de notaire (attestation de propriété immobilière après décès, émoluments du notaire, etc...).

En général, les liquidités de la succession servent à payer ces droits et frais.

Si elles sont suffisantes, ce qui reste après paiement peut être partagé, sans attendre la vente d'autres biens.

Si elles sont insuffisantes, la vente d'un bien permet de payer ce qui reste à payer, et le solde du prix de vente peut être partagé, sans attendre la vente d'autres biens.

Donc ce que dit le notaire est faux, à moins qu'il n'y ait plus de liquidités à partager, parce qu'il a fallu payer les droits et frais.

Par Biboune

Merci pour votre réponse.

Donc ils peuvent récupérer au fur et à mesure. Je vous remercie pour votre réponse.

Est ce que la banque postale a le droit de garder l'argent tant que la succession n'est pas clôturée ?